



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Inspection du Second Degré Inspection d'académie - Inspection Pédagogique Régionale

Rectorat

Inspection pédagogique
régionale d'EPS

Affaire suivie par :
Yoann Adler
Philippe Sbaa

Tél : 04 72 80 63 38
Mél : ipr@ac-lyon.fr

92, rue de Marseille
BP 7227
69354 Lyon Cedex 07

Lyon, le 3 novembre 2025,

L'inspection pédagogique régionale d'EPS

à

Mesdames et Messieurs les professeurs d'EPS
s/c de
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
des collèges, lycées professionnels, lycées
généraux et technologiques de l'enseignement
public

s/c de
Messieurs les inspecteurs d'académie,
directeurs des services départementaux
de l'Ain, la Loire et du Rhône

Objet : Label Génération 2030

Les jeux olympiques et paralympiques (JOP) de Paris 2024 ont constitué un tournant pour la place du sport dans la société française. La dynamique engagée dans le contexte de leur organisation se poursuit dans le cadre de leur héritage et la perspective des JOP d'hiver Alpes françaises 2030. Ainsi, dans la continuité du label génération 2024, le label Génération 2030 doit permettre de poursuivre l'engagement des écoles et des établissements en faveur d'une pratique physique augmentée qui véhicule les valeurs olympiques et paralympiques.

En lien avec les autres labels de l'éducation nationale (Edusanté, E3D, égalité filles-garçons, etc.), le label Génération 2030 identifie cinq axes de développement :

- Développer des pratiques sportives pour tous en mobilisant des passerelles avec le mouvement sportif,
- Construire une culture diversifiée en participant à des événements sportifs,
- S'ouvrir à son environnement en diversifiant les lieux de pratique,
- Accompagner le parcours des élèves et étudiants sportifs de haut niveau,
- Promouvoir une éducation par et avec le sport dans le cadre de la promotion de la santé.

Les quatre premiers axes sont ceux du cahier des charges G2024 ; le cinquième est nouveau et met l'accent sur la promotion de la santé.

La labellisation doit s'inscrire dans le projet d'école/d'établissement, intégrant les valeurs de la République et les principes d'égalité, d'inclusion des personnes en situation de handicap, d'éco-citoyenneté et de lutte contre les discriminations, en cohérence avec d'éventuelles candidatures à d'autres labels éducatifs

Le cahier des charges de ce label est téléchargeable sur le site Eduscol à l'adresse :

<https://eduscol.education.fr/document/67341/download>

Le label est valorisé par les services de l'Etat, au travers de la qualité des actions menées, par un échelonnement à trois niveaux (1, 2 et 3). Il permet d'identifier et reconnaître l'implication des structures scolaires par les partenaires, collectivités territoriales et mouvement sportif.

Un établissement labellisé Génération 2030 se verra proposer en priorité, d'ici 2030, l'accès à une billetterie populaire permettant d'assister à des grands événements sportifs.

Le **dossier de labellisation** est à renseigner sur la **plateforme « démarches simplifiées »** :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/labellisation-generation-2030>

Le degré de maturité du projet ou d'engagement permet d'accéder aux niveaux 1, 2 ou 3 de labellisation. Pour chacun d'entre eux, des attendus sont indiqués dans le cahier des charges du label, par degré ou type d'établissement. En revanche, **il n'est pas attendu que les écoles ou établissements mettent en œuvre tous les items proposés dans chacun des axes.**

Le label sera attribué **jusqu'à 2030**.

Les **écoles et établissements labellisés Génération 2024** sont **automatiquement labellisés Génération 2030 de niveau 1**, sauf avis contraire de leur part, et **à la condition qu'ils renseignent le dossier dédié** sur la plateforme « Démarches simplifiées ».

Dans chaque DSDEN, une **commission départementale** se réunit deux fois dans l'année, **semaines 49 et 14**, afin d'instruire les dossiers et transmettre ses avis à la commission académique.

Un **référént départemental Génération 2030** coordonne les travaux de **cette commission départementale** de labellisation :

- DSDEN 01 : Ludovic GUYARD, CT-IA EPS 2nd degré ce.ia01-cpdeps2@ac-lyon.fr
- DSDEN 42 : Sandrine FAURE, IEN 1^{er} degré, référente départementale EPS ce.0420947b@ac-lyon.fr
- DSDEN 69 : Emmanuel RIEU, IEN 1^{er} degré, référent départemental EPS ce.0690272w@ac-lyon.fr

Une **commission académique** se réunit ensuite, **semaines 50 et 17**, pour valider les demandes de niveaux 1 et 2, mais également émettre l'avis destiné au comité de pilotage national pour les labellisations de niveau 3.

Cette commission académique, animée par les référents académiques Génération 2030 :

- délivre les labels de niveau 1 et 2 ;
- formule un avis sur les demandes de niveau 3, avant transmission au comité de pilotage national.

Les **référénts académiques Génération 2030** assurent le suivi de la labellisation :

- Yoann ADLER, IA-IPR EPS
- Philippe SBAA, IA-IPR EPS
- Luc MONTIGON, conseiller d'animation sportive, DRAJES
- Alexandre SACCO, chargé de mission, ESRI

Ils sont joignables à l'adresse : generation2030@ac-lyon.fr

Je vous remercie de votre engagement dans l'obtention de ce label Génération 2030

Yoann ADLER

Philippe SBAA